

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 14/017/2006 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 299/05 (MDE 14/046/2005 du 30 novembre 2005) et suivante (MDE 14/048/2005 du 22 décembre 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PROCÈS INIQUÉ / PRISONNIER D'OPINION PRÉSUMÉ

nouveau sujet de préoccupation :

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

IRAK

Kamal Sayid Qadir (h), ressortissant autrichien, écrivain, 48 ans

Londres, le 29 mars 2006

Le 26 mars, une juridiction pénale d'Arbil, ville sous contrôle kurde, a jugé à nouveau Kamal Sayid Qadir et l'a condamné à une peine de dix-huit mois d'emprisonnement pour "diffamation". Cette charge est liée à des articles qu'il a rédigés et qui ont été publiés sur Internet. D'après certaines allégations, il s'est montré très critique dans ces articles à l'égard des dirigeants du Parti démocratique du Kurdistan (PDK), une des deux formations politiques au pouvoir dans la région d'Irak à dominante kurde.

Kamal Sayid Qadir avait été jugé une première fois pour "diffamation" en décembre 2005 et condamné à une peine de trente ans de réclusion, au terme d'une procédure loin d'être conforme aux normes internationales d'équité. Toutefois, à la suite de protestations internationales, la Cour de cassation avait renvoyé l'affaire devant une juridiction pénale pour qu'un nouveau procès ait lieu.

Kamal Sayid Qadir est détenu à Arbil, dans un établissement contrôlé par le *Parastin*, service de sécurité et de renseignements du Parti démocratique du Kurdistan (PDK). Il semble qu'il craigne pour sa sécurité en raison de menaces formulées contre lui par des responsables des renseignements kurdes et des partisans de dirigeants politiques kurdes. Amnesty International pense qu'il est possible qu'il soit détenu uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression et qu'il pourrait être, par conséquent, un prisonnier d'opinion.

Kamal Sayid Qadir a été enlevé le 26 octobre 2005 par des membres du *Parastin*. Au cours de ses premiers jours de détention, il aurait été contraint à signer une déclaration relative à la charge de "diffamation". Dans un premier temps, il a refusé de signer ce texte. Il a alors été placé à l'isolement pendant trois jours, sans eau ni nourriture. À la suite de ces mauvais traitements, il a accepté de signer ce document. Le 9 mars, lors d'une brève audience, il s'est plaint auprès du juge des mauvais traitements qu'il avait subis, mais ses déclarations n'ont pas été prises en compte.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous inquiet à l'idée que Kamal Sayid Qadir pourrait avoir été incarcéré uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression ; ajoutez que si tel est le cas, il est un prisonnier d'opinion et doit, par conséquent, être libéré sans délai et sans condition ;

– cherchez à obtenir l'assurance que ce prisonnier sera traité avec humanité et dites-vous préoccupé par sa sécurité en raison d'informations selon lesquelles des responsables des renseignements kurdes l'ont menacé ;

– exhortez les autorités à prendre des mesures pour garantir la sécurité de Kamal Sayid Qadir, conformément à ses souhaits ;

– demandez qu'une enquête indépendante soit menée dans les plus brefs délais sur les allégations selon lesquelles des mauvais traitements ont été infligés à cet homme au cours de sa détention provisoire, et engagez les autorités à déferer les responsables présumés de ces actes à la justice.

APPELS À :

Veillez envoyer vos appels par l'intermédiaire des bureaux du PDK à l'étranger, en leur demandant de les faire suivre au président Barzani :

Bureau des Relations internationales du PDK, Londres, Royaume-Uni :
Fax : +44 20 7498 2531
Courriers électroniques : kdpinternational@yahoo.com
Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président,

PDK Europe, Berlin, Allemagne :
Fax : +49 30 797 437 46
Courriers électroniques : kdpeurope@t-online.de
Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président,

Bureau du PDK, Washington, États-Unis :
Courriers électroniques : pdk7usa@aol.com
Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président,

Bureau du PDK, Ankara, Turquie :
Fax : +90 312 447 3532
Courriers électroniques : info@kdp-ankara.org.tr
Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président,

COPIES aux représentants diplomatiques de l'Irak dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 10 MAI 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*